

Vos obligations en

# PRÉVENTION - SECOURISME



**PROTECTION INCENDIE**

Votre **sécurité**... Notre **priorité**

> [www.adi-incendie.fr](http://www.adi-incendie.fr)

# QUELLES SONT VOS OBLIGATIONS ?

## ► Code du travail

### Art L. 4121-1

L'employeur prend les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs**. Ces mesures comprennent :

- Des actions de prévention des risques professionnels
- Des actions d'information et **de formation**
- La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés

L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à **l'amélioration des situations existantes**.

### Art R. 4224-16

Cette disposition oblige l'employeur dans tout établissement ne disposant pas d'infirmière ou d'infirmier à demeure, de prendre les dispositions nécessaires pour **assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades**.

Aussi la nécessité d'un personnel compétent pour délivrer les premiers secours s'impose-t-elle dans toutes les entreprises.

**Il est conseillé de disposer d'un secouriste par tranche de dix salariés.** En cas de travail par équipes à horaires décalés la présence d'un ou plusieurs secouristes par équipe est indispensable pour assurer la permanence des secours. La compétence de ce personnel est garantie par le diplôme de sauveteur secouriste du travail. Le recyclage annuel, d'une durée minimum de 6 heures est obligatoire.



## Nos engagements

- Nous vous proposons des formations personnalisées et adaptées à votre activité.
- Nous sensibilisons vos salariés aux risques et dangers liés à la sécurité, afin d'optimiser la qualité de la sécurité de votre entreprise.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les risques et les réactions adaptés
- Apprendre les bons réflexes
- Acquérir les conduites à tenir

## Nos solutions

- Formation Sauveteur Secourisme du Travail
- Maintien des Acquis Sauveteur Secourisme du Travail
- Formation à l'utilisation d'un Défibrillateur Externe Automatisé
- Audit en sécurité



## NOS PLUS

- Nos formateurs sont des professionnels certifiés
- Outils pédagogiques adaptés
- Un organisme de proximité à votre service





## PROTECTION INCENDIE

EXPÉRIENCE  
reconnue depuis

**1987**



### 6 agences en région PACA

Besoin d'un devis de formation en secourisme ?  
N'hésitez pas à contacter votre agence ADI :

#### ADI SIX FOURS

ZA des Playes  
431 Rue du commerce  
83140 SIX FOURS LES PLAGES

☎ 04 94 10 57 10

#### ADI MARSEILLE

ZA la Valentine  
4, Montée du Cdt de Robien  
13925 MARSEILLE Cedex 11

☎ 04 91 35 72 50

#### ADI FRÉJUS

128, Via Nova - ZI Le Capitou  
Pôle d'Excellence Jean-Louis  
83600 FREJUS

☎ 04 98 12 71 61

#### ADI AVIGNON

173, Avenue du Grand Gigognan  
ZI La Courtine  
84000 AVIGNON

☎ 04 90 82 61 17

#### ADI NICE

Le Royal Center  
2040, Route Nationale 7  
06270 VILLENEUVE LOUBET

☎ 04 92 08 05 45

#### ADI GAP

810 Avenue François Mitterrand  
05230 LA BATIE-NEUVE

☎ 04 92 49 67 08